

ATTESTATION DE NON CHANGEMENT DE SITUATION POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET EPCI

Document valable pour l'année 2023

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

de la commune / EPCI :

Certifie qu'il n'y a pas de changement concernant (case à cocher) les :

- Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence
- Numéro SIREN/SIRET
- Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)
- Relevé d'identité bancaire (à la demande de financement)

En cas de modification de l'une des pièces ci-dessus, merci de joindre les justificatifs à votre demande de financement REAAP 2023.

Fait à

le

Signature et cachet :

